

Abus de confiance

Puni pour s'être approprié quelque 5000 mollusques

Un ex-employé du Muséum d'histoire naturelle a emporté les spécimens en Belgique et en France

Anna Vaucher
Fedele Mendicino

Une «passion» pour les mollusques «qui a dérapé». C'est en ces termes que cet ancien employé du Muséum d'histoire naturelle explique son forfait, pour le moins insolite. Avant de prendre sa retraite en octobre 2013, le fonctionnaire s'est en effet arrangé pour emporter avec lui d'innombrables spécimens de diverses collections appartenant à la Ville de Genève, tout en modifiant la base de données informatiques les répertoriant.

51 cartons découverts

L'histoire se termine bien: la Ville a pu récupérer l'essentiel des 5000 mollusques disparus, d'une valeur estimée à 500 000 fr. Quant au retraité, il a été récemment déclaré coupable d'abus de confiance et de gestion déloyale, et il a été condamné à 180 jours-amendes avec sursis ainsi qu'à une amende de 10 000 fr. En cas de non-paiement, elle se transformera en 66 jours de prison.

Contacté hier soir, le premier procureur Stéphane Grodecki confirme que «le Ministère public a rendu une ordonnance pénale le 16 août. Elle n'a pas fait l'objet d'une opposition.» Il précise que «la plupart des pièces ont été restituées à la Ville grâce aux perquisitions, en Belgique et en France, suite aux commissions rogatoires décernées par le Ministère pu-



Les policiers ont trouvé dans un hangar en Belgique de nombreux spécimens, certains étiquetés au nom du Muséum. PAOLO BATTISTON

blic». C'est effectivement dans ces deux pays que l'essentiel des pièces provenant de cinq collections a été retrouvé.

Pourtant, dans sa première plainte, la Ville imaginait que les disparitions portaient uniquement sur la collection Meillasson, constituée de cônes, de cyprès et de volutes, trois familles de mollusques très prisées des collectionneurs. C'est en été 2013 qu'une collaboratrice chargée de la numérisation soulève les premiers doutes: plusieurs fiches relatives à la collection sont vides. L'ancien employé, qui n'est pas encore soupçonné, est chargé d'enquêter. Il affirme rapidement avoir

remis la main sur 70% des mollusques disparus (notre édition du 30.08.2014). Pourtant, après avoir contrôlé les pièces retrouvées, un adjoint scientifique dresse un constat accablant: la plupart d'entre elles ne sont pas des originaux. Des preuves s'accumulent à l'interne; le prévenu aurait modifié des fiches descriptives durant l'été. Entendu par sa hiérarchie, il ne parvient pas à donner une explication crédible. Mais l'heure de la retraite approche. L'employé quitte l'institution. Une plainte est déposée peu de temps après, le 4 novembre 2013.

En octobre 2014, la première perquisition a lieu au domicile du

prévenu, qui s'est installé en Belgique, ainsi que dans un hangar agricole qu'il loue pour y garer ses seize voitures. Les policiers y trouvent de nombreux spécimens, certains étiquetés au nom du Muséum. Le retraité admet que le solde de la collection Meillasson se trouve dans un autre garde-meuble, en France. Nouvelle perquisition, à Tourcoing, en février 2016. La police met la main sur un vrai trésor: 51 cartons contenant des spécimens appartenant au musée genevois.

Une passion dévorante

En mai, le prévenu admet les faits, «tout en contestant avoir eu l'intention de voler les spécimens, qu'il comptait restituer plus tard», comme l'indique l'ordonnance pénale que nous nous sommes procurée. Il assure qu'aucun mollusque n'a été vendu. C'est donc sa «passion» qui l'aurait poussé à emporter ces pièces, «sans que cela se remarque, pour pouvoir en profiter, en jouir, les toucher, les regarder et les photographier». Sa thèse selon laquelle il aurait eu l'intention de les rendre «dans quelques années» n'a pas été retenue par le Ministère public, qui relève que «le prévenu a agi dans un dessein d'enrichissement illégitime».

La peine, quant à elle, a été atténuée en raison «d'un repentir sincère» manifesté «par des actes», notamment la restitution spontanée de pièces retrouvées après les perquisitions. Contacté, l'avocat du prévenu, Me Patrick Malek-Asghar, n'a pas souhaité s'exprimer.

Par la voix du magistrat à la Culture, Sami Kanaan, la Ville tient à relever «la bonne collaboration entre les parties, qui a permis de récupérer les pièces disparues. Le patrimoine est sauf.»



Les bâtiments, de hauteur variable, sont organisés autour d'une allée centrale. Des sentiers permettent de traverser le quartier et de se rendre en sécurité aux écoles toutes proches. ITTEN BRECHBÜHL

Un futur quartier comme modèle de mixité sociale

A Nyon, les Jardins du Couchant offriront quelque 30% de logements à loyer abordable

La tranchée qui traverse cette immense parcelle de 36 000 m² donne l'impressionnante dimension du futur quartier qui s'élèvera derrière l'Hôpital de Nyon. Pas moins de quatorze immeubles y seront construits pour accueillir à terme quelque 900 habitants et une centaine d'emplois, surtout commerciaux ou de services. «Quand notre fonds de prévoyance a acheté ce terrain, en 2008, on n'imaginait pas encore un tel développement du projet», note avec satisfaction Pierre Glauser, directeur général du Crédit Agricole Suisse.

Encore moins que «ce morceau de ville» devienne un modèle de la politique volontariste des autorités locales visant à imposer, dans chaque nouveau plan de quartier, 25% de surface de plancher à des logements à loyer abordable. Aux Jardins du Couchant, ce taux sera même de 30% puisque sur les 395 logements prévus, 40 seront subventionnés par la Ville et le Canton, 36 seront à loyer abordable et 46 protégés pour les aînés et les personnes à mobilité réduite.

«Nous avons encore pu mener deux autres projets de mixité so-

cial en partenariat avec les promoteurs, le déménagement de la crèche de l'hôpital, agrandie à 112 places, et la création de la première vraie Maison de quartier, avec des locaux qui seront ouverts tant aux habitants du lieu que de la ville», se réjouit Stéphanie Schmutz, municipale de l'Enfance, du Logement et de la Cohésion sociale.

Pour obtenir cette portion de logements sociaux, il a certes fallu accorder aux promoteurs un coefficient d'utilisation au sol assez élevé, a rappelé le syndic Daniel Rossellat. Mais les Jardins du Couchant n'ont rien à voir avec les barres édifiées à la Petite-Prairie. Ces cinq secteurs de construction regroupent des bâtiments de hauteur variable et de facture différenciée. Ils sont organisés autour d'une allée centrale, des jardinets et des sentiers permettant de traverser le quartier et de se rendre en sécurité aux écoles toutes proches.

La plupart des appartements seront loués, mais 43 sont proposés en PPE. «Nous avons déjà signé des contrats de vente pour 40 logements, deux sont réservés, un seul est encore disponible. C'est un record, nous n'avons jamais vendu si vite! Et il est réjouissant de voir que les acquéreurs sont en majorité des familles yvonnoises», relève Philippe Cardis, patron de Cardis Sotheby's. **Madeleine Schürch**

L'Etat lance un appel pour trouver trente familles d'accueil supplémentaires

L'an passé, 200 familles ont accueilli près de 220 enfants, placés par mesure de protection

«C'est bien de partager ses parents avec les autres enfants, c'est égoïste de notre part de ne pas le faire.» Ces mots sont ceux de Rama, 12 ans. Ses parents, Anna et Henri, ont trois enfants. Et ils ont ouvert leur foyer à deux autres enfants, qui ont dû être séparés de

leurs parents parce que ceux-ci ne parvenaient plus à en prendre soin. Ils sont l'une des 200 familles d'accueil de Genève. Mais il en manque encore. Le Département de l'instruction publique vient de lancer un appel urgent aux volontaires et un colloque a été organisé hier sur cette thématique. «Nous avons surtout besoin d'accueil pour les moins de 3 ans, indique Mireille Chervaz Dramé, cheffe de service au Service d'autorisation et de surveillance

des lieux de placement de l'Office de l'enfance et de la jeunesse. Il nous faudrait une trentaine de familles en plus pour avoir le juste choix, soit pour avoir vraiment LA famille qui correspond aux besoins de l'enfant.»

Le placement est une mesure de protection. Il intervient lorsqu'il y a négligence, maltraitance et des problèmes de santé, explique Mireille Chervaz Dramé. «Il peut être très court, de l'ordre de quelques semaines, comme

s'étendre sur du long terme, toute l'adolescence par exemple, à plein-temps ou durant le week-end.» Il peut être décidé par le Service de protection des mineurs, en accord avec les parents, ou par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant. La responsable indique encore que «220 enfants de 0 à 18 ans ont été placés dans des familles d'accueil l'an passé; 600 autres ont été accueillis dans les 345 places en foyer qu'offre le Canton.»

Qui peut devenir famille d'accueil? «Des couples mariés ou non, hétéros ou homosexuels, des célibataires. Si les parents travaillent, ce n'est pas un problème. Mais pour accueillir un tout-petit, par exemple, il faut que le parent accueillant travaille au maximum à temps partiel. Nous évaluons la disponibilité, les mœurs, la santé, la composition familiale, les compétences parentales à travers plusieurs entretiens. Ensuite, en fonction du type de famille, nous pla-

çons tel enfant selon ses besoins. Toutes les familles ne peuvent pas accueillir tous les enfants.»

Les besoins augmentent-ils parce que les cas de maltraitance sont plus nombreux? «Non, répond la cheffe de service. C'est simplement parce que la population augmente. Par contre, nous constatons que de plus en plus de parents sont démunis, ils sont souvent isolés et ne bénéficient pas de réseaux de soutien.» **Aurélien Toninato**

PUBLICITÉ



AVANTAGE CULTUREL

VERBIER FESTIVAL CHAMBER ORCHESTRA

Vendredi 21 octobre 2016 à 20h, Victoria Hall
Joshua Bell (direction et violon), Regula Mühlemann (soprano)
Œuvres de Mozart, Mendelssohn, Beethoven

Fr. 10.- de réduction sur le prix du billet
2 réductions par carte, sur présentation de votre carte Club Tribune de Genève et d'une pièce d'identité.
Billetterie: Service culturel Migros Genève, Stand Info Balxert

Comment devenir membre du Club? Être abonné semestriel ou annuel complet (6 jours). Retrouvez tous vos avantages (valables sur présentation de votre carte Club) sur www.tdg.ch/club. Abonnements et renseignements: 0842 850 150

CLUB

Tribune
de Genève